

# ASSOCIATION DU BARREAU PRÉS LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (ABCPI)



RAPPORT ANNUEL  
2020 - 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Informations d'association</b>	<b>3</b>
<b>Introduction du Président</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs</b>	<b>8</b>
<b>Comités de l'ABCPI 2020-2021</b>	<b>10</b>
<b>Mise à jour financier</b>	<b>12</b>
<b>Annexe A - Rapport annuel du comité de la Défense</b>	<b>13</b>
<b>Annexe B- Rapport annuel du comité des Victimes</b>	<b>18</b>
<b>Annexe C – Rapport annuel du comité du personnel d'appui aux conseils</b>	<b>19</b>
<b>Annexe D – Rapport annuel du comité <i>consultatif des normes professionnelles</i></b>	<b>21</b>
<b>Annexe E – Rapport annuel du comité consultatif juridique</b>	<b>24</b>
<b>Annexe F – Rapport annuel du comité d'adhésion</b>	<b>28</b>
<b>Annexe G – Rapport annuel du comité de formation</b>	<b>29</b>
<b>Annexe H – Rapport annuel du comité amicus curiae</b>	<b>30</b>
<b>Annexe I – Bilan</b>	<b>31</b>
<b>Annexe J – Profit et perte</b>	<b>32</b>
<b>Annexe K – Budget proposé 2021-2022</b>	<b>33</b>

## INFORMATIONS D'ASSOCIATION

### Conseil Exécutif

Peter Haynes QC, *Président*  
Megan Hirst, *Vice-président pour les victimes*  
Jennifer Naouri, *Vice-président pour la défense*  
Anand Ajay Shah, *Secrétaire*  
Victor Baiesu, *Trésorier*

Haydee Dijkstal  
Aidan Ellis  
Kate Gibson  
Julie Goffin  
Jim Hodes  
Dragan Ivetic  
David Jacobs  
Jad Khalil  
Ibrahim Yillah

### CSSC Observateur

Michael Rowse

### Directeur exécutif

Dominic Kennedy

### Auditeurs internes

Marie O'Leary  
Nathalie von Wistinghausen

### Parlementaire

Emmanuel Altit

### Adresse

Oude Waalsdorperweg 10  
The Hague  
2597 AK

### Banque

ABN-AMRO  
Numéro de compte 0412971259  
IBAN NL06 ABNA 0412971259  
Coolsingel Postbus 2059  
3500 GB  
Utrecht

### Chambre de Commerce

65873335

## **NOTE INTRODUCTIVE DU PRESIDENT - RESUME DES ACTIVITES DE L'ABCPI**

21 septembre 2021

Je suis ravi de présenter ce rapport annuel au nom du Conseil exécutif de l'ABCPI.

Le rapport donne un aperçu des activités de l'ABCPI pendant la période 2020-2021.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous les élus de l'ABCPI, les membres des groupes de travail spécialement désignés de l'ABCPI, les points focaux régionaux et nationaux de l'ABCPI et l'ensemble des membres de l'ABCPI pour leur travail acharné et leur dévouement. Votre implication et votre soutien continus sont essentiels au succès de l'association.

Le Conseil exécutif s'est réuni tous les mois et a communiqué régulièrement par courrier électronique.

Malgré les défis qui ont été rencontrés au cours de l'année dernière, l'ABCPI continue de travailler sur de nombreuses questions et problèmes au profit de ses membres et je voudrais profiter de cette occasion pour vous fournir ci-dessous l'aperçu des travaux et activités actuels de l'ABCPI.

### **Etude réalisée par des experts indépendants**

Tout au long de la dernière année, l'ABCPI a participé à l'étude qui a été entreprise par des experts indépendants à la demande de l'Assemblée des États parties. Le mandat des experts était d'identifier les moyens de renforcer la Cour pénale internationale et le système du Statut de Rome afin de promouvoir la reconnaissance universelle de leur rôle central dans la lutte mondiale contre l'impunité, et d'améliorer leur fonctionnement global. Le [rapport final des experts](#) a été publié en septembre 2020. Par la suite, un mécanisme d'examen a été mis en place pour assurer le suivi des recommandations formulées par les experts indépendants. L'ABCPI s'engage activement avec le mécanisme d'examen, a participé à diverses réunions et continuera à travailler avec le mécanisme d'examen pour représenter les intérêts des équipes de défense et des victimes et de l'ensemble des membres de l'ABCPI.

### **Bureaux dans les locaux permanents de la CPI**

En avril 2021, le Greffe de la CPI a fourni à l'ABCPI un bureau provisoire dans les locaux permanents. L'espace de bureau fournira un espace physique pour le personnel et les fonctionnaires de l'ABCPI où ils pourront travailler lorsqu'ils seront au siège de la Cour, ainsi qu'un lieu pour rencontrer ses membres. Bien qu'il ait été indiqué que l'espace de bureau est actuellement provisoire, il est prévu qu'un bureau permanent sera fourni dans un proche avenir.

### **Aide juridique et impôts**

La question demeurant la plus préoccupante pour de nombreux membres est celle du paiement des impôts aux Pays-Bas pour les équipes de défense et de victimes. L'étude menée par les experts indépendants a souligné qu'il s'agit d'un problème qui doit être résolu. Par conséquent, le groupe de travail de l'ABCPI sur l'aide juridique et les impôts travaille actuellement sur une stratégie pour s'engager pleinement avec le mécanisme d'examen sur cette question. Les membres du groupe de travail ont rencontré avec le nouveau facilitateur de l'aide juridique et poursuivront un dialogue constructif au cours des prochains mois. Je suis conscient que cette affaire est en cours depuis un certain temps et que l'incertitude qu'elle crée pour les membres des équipes juridiques reste un sujet de préoccupation. Malheureusement, en raison de la nature politique et financière de la question, elle pourrait encore prendre un certain temps à résoudre, mais elle reste une priorité clé pour l'ABCPI.

### **Assurance pour les membres des équipes juridiques en mission**

L'ABCPI est en pourparlers avec le Greffe de la Cour concernant la question de l'assurance des membres des équipes juridiques qui voyagent en mission. Actuellement, la CPI ne fournit pas de couverture d'assurance aux membres des équipes de défense et de victimes, ce qui pourrait potentiellement laisser ces personnes dans une situation intenable en cas d'urgence médicale ou de besoin d'évacuation. L'ABCPI a été en discussion avec des représentants du Greffe pour discuter des options qui pourraient être disponibles et je tiendrai les membres informés de tout développement.

### **Services pour les représentants légaux des victimes**

L'ABCPI a également engagé des discussions avec le Greffe concernant les services qu'il fournit aux représentants légaux des victimes. Bon nombre des problèmes sont liés aux phases d'examen préliminaire et d'enquête. La représentation des victimes comporte à cet égard des aspects uniques qui ne se posent pas en matière de défense. Pour les victimes, parmi les phases les plus cruciales de la procédure figurent celles au cours desquelles il est déterminé si une enquête sera ouverte ; et quelles affaires, le cas échéant, seront initiées. L'article 68(3) du Statut de Rome prévoit clairement que les victimes peuvent participer à tous les stades de la procédure, et la participation aux premiers stades du procès est bien établie dans la jurisprudence de la Cour. L'ABCPI a demandé des services supplémentaires en ce qui concerne l'assistance liée aux missions, l'accès aux ressources informatiques de base, l'accès et la mise à disposition d'espaces de travail dans les locaux de la CPI, la notification et la réception des dossiers et la sécurité et la protection des représentants légaux des victimes. Une réunion a eu lieu récemment avec le Greffe et l'ABCPI tiendra les membres informés de tout développement.

### **Groupe de travail sur la parité des sexes, l'égalité et le bien-être**

En janvier 2021, le Groupe de travail sur la parité des sexes, l'égalité et le bien-être a envoyé une lettre mise à jour à tous les conseils principaux des équipes de la défense et aux représentants légaux des équipes de victimes de la CPI sur le harcèlement au travail. La lettre décrit la position de l'ABCPI sur le harcèlement au travail et les mesures que l'ABCPI mettra en œuvre pour résoudre ce problème. L'ABCPI prend le bien-être du personnel au sérieux, s'est engagée dans un certain nombre d'initiatives et a pris diverses mesures pour veiller à ce que les membres des

équipes juridiques soient conscients de leurs obligations et se comportent de manière collégiale et équitable les uns avec les autres.

Le Groupe de travail a également entamé des discussions avec le Greffe concernant le projet d'instruction administrative sur le harcèlement qui est en cours de préparation par la Cour, et dans quelle mesure il pourrait s'appliquer aux membres des équipes juridiques.

Le groupe de travail continue de travailler à l'établissement d'une ligne téléphonique confidentielle où les membres des équipes juridiques pourront solliciter des conseils sur le harcèlement au travail ou les conditions de travail en général. Un sondage est également en préparation avec le Comité du personnel de soutien aux avocats qui sera envoyé à tous les membres des équipes juridiques sur les conditions de travail et le harcèlement.

### **Affiliation au Barreau de Rome et le Conseil national des barreaux (CNB)**

En septembre 2020, l'ABCPI signé un [accord d'affiliation](#) avec le Conseil national des barreaux (CNB) et en mars 2021, l'ABCPI et l'*Ordine Avvocati di Roma* ont signé un [accord d'affiliation](#). Les accords prévoient une collaboration entre les organisations sur le partage des connaissances, la formation et la promotion du travail de la CPI. Cet accord est le dernier à être signé et porte à sept le nombre total d'accords de l'ABCPI avec des barreaux étrangers ou internationaux. D'autres accords ont été signés avec l'*African Bar Association*, la Fédération des barreaux européens, *Advocats.be*, l'*International Association of Lawyers* (UIA), et le *Kuwait Bar Association*.

### **Dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties**

En décembre 2020, l'ABCPI a soumis un [rapport sur ses activités à l'Assemblée des États Parties](#) et j'ai été invité à faire un [discours par vidéo](#) à la dix-neuvième session des États parties. L'ABCPI a également organisé un événement parallèle virtuel à l'Assemblée des États Parties sur « Comment mettre en œuvre de manière effective le rapport des experts indépendants : une discussion avec l'ABCPI ». La vidéo de l'événement est disponible [ici](#).

### **Formation**

En mars 2021, l'ABCPI a aidé à organiser le séminaire annuel des conseils de la CPI avec la Section de soutien aux conseils de la CPI. De nombreux membres de l'ABCPI ont participé à la formation en tant que présentateurs ou participants.

Le comité de formation prévoit également d'organiser des séminaires de formation en ligne pour ses membres, plus tard dans le cours de cette année.

### **Résumé des décisions disciplinaires de la CPI**

En avril 2021, le Comité consultatif sur les normes professionnelles de l'ABCPI a publié un [résumé des décisions disciplinaires de la CPI](#) qui fournit des informations sur toutes les affaires disciplinaires qui ont été menées contre les avocats et les membres des équipes juridiques de la CPI.

### **Résumé de la CPI Amicus Curiae Dossiers**

En juillet 2021, le Comité des amici curiae a publié un [résumé actualisé des dépôts d'amicus](#) qui fournit des informations sur tous les mémoires et applications qui ont été déposés dans les procédures de la CPI.

J'aimerais profiter de cette occasion pour renouveler mes remerciements à tous les membres des différents comités de l'ABCPI et à tous les autres membres de l'association pour leur soutien inestimable.

Ce fut un honneur et un plaisir de servir de président de l'ABCPI au cours des deux derniers termes et je souhaite à mon successeur tout le meilleur pour le terme à venir.

Meilleurs vœux,



Peter Haynes QC  
Président  
ABCPI

## I. Objectifs

L'ABCPI a pour objectifs de :

1. Soutenir les fonctions, l'efficacité et l'indépendance des Conseils exerçant devant la CPI ;
2. Promouvoir et affirmer auprès des Conseils les normes professionnelles et éthiques les plus rigoureuses s'agissant des devoirs, responsabilités et obligations qui leur incombent en vertu du Statut de Rome, du Règlement de procédure et de preuve, du Code de conduite professionnelle des Conseils et de toute directive et tout règlement s'y rapportant ;
3. Promouvoir et faciliter les aptitudes et les compétences spécifiques aux Conseils pour leur exercice professionnel devant la CPI notamment dans les domaines de la pratique de l'avocat, des règles de procédure et de fond du droit international pénal et des technologies de l'information ;
4. Aider les Conseils à obtenir, auprès des organes et des Bureaux de la CPI, le soutien, l'assistance et les informations nécessaires pour pouvoir assurer une assistance et une représentation légales efficaces ;
5. Améliorer la qualité de la justice rendue à la CPI telle qu'envisagée par le Statut de Rome et d'autres textes reconnus ;
6. Aider à résoudre les questions juridiques qui ont une incidence sur le travail des Conseils ;
7. Assurer la représentation indépendante des intérêts des Conseils et des membres de leurs équipes ;
8. Promouvoir le renforcement des droits des clients et de leurs Conseils devant la CPI ;
9. Établir des canaux de communication avec le Greffier et le consulter s'agissant des questions relatives aux Conseils et aux membres de leurs équipes dans l'exercice de leurs fonctions devant la CPI ;

10. Consulter le Greffier au sujet de toute proposition d'amendement du Code de conduite professionnelle ;
11. Promouvoir l'égalité des armes entre les parties devant la CPI ;
12. Représenter les intérêts, préoccupations et objectifs des membres de l'ABCPI devant l'Assemblée des États parties ;
13. Contribuer en tant que de besoin au règlement des différends entre Conseils, ainsi qu'entre Conseils et organes ou Bureaux de la CPI ;
14. Assurer la liaison, en tant que de besoin, avec les Barreaux nationaux des membres de l'ABCPI ;
15. Echanger au sujet de questions professionnelles touchant à des préoccupations et intérêts communs avec les Conseils exerçant devant d'autres cours ou tribunaux internationaux, internationalisés ou hybrides, ou avec les Barreaux ou associations établis auprès de ces cours ou tribunaux ;
16. Fournir tout autre service raisonnable et nécessaire comme le ferait un Barreau pour ses membres.

II. Comités de l'ABCPI : 2020 – 2021

<p><b>COMITÉ DE LA DÉFENSE</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Jennifer Naouri (Co- présidente) Geoff Robert (Co- <i>président</i>) Aidan Ellis Jim Hodes Diallo Moriba Mikolaj Pietrzak Ana Tuiketei</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe A</p>	<p><b>COMITÉ DES VICTIMES</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Julie Goffin (présidente) Mamadou Lamine Diarrassouba Haydee Dijkstal Megan Hirst Stella Omiyi Idenyeminh Elisabeth Rabesandratana Elke Zipperer</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe B</p>
<p><b>COMITÉ DU PERSONNEL D'APPUI AUX CONSEILS</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Dov Jacobs (président) Sarah Marinier Doucet Gabriel Juan del Prado Alvarez Sandrine De Sena Fiana Gantheret Michael Rowse</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe C</p>	<p><b>COMITÉ CONSULTATIF DES NORMES PROFESSIONNELLES</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Van Hampton (président) Dragan Ivetic Chad Mair Elisabeth Rabesandratana Anand A. Shah</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe D</p>
<p><b>COMITÉ CONSULTATIF JURIDIQUE</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Gregory Townsend (président) Harihara Arun Somasankar G Prof. Kenneth Gallant David Jacobs Thomas Obhof</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe E</p>	<p><b>COMITÉ D'ADHESION</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Ingo Klaus Wamser (président) Kurt Kerns Stella Omiyi Idenyeminh Ana Tuiketei</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe F</p>

<p><b>COMITÉ DE FORMATION</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Marie-Hélène Proulx (présidente) Harihara Arun Somasankar G Dov Jacobs Thomas Obhof James Onalaja</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe G</p>	<p><b>COMITÉ AMICUS CURIAE</b> <b>Les membres du comité</b></p> <p>Chad Mair (président) Dimitri Debord Cécile Lecolle Roger Luyckx James Onalaja</p> <p><b>Rapport annuel</b> Voir annexe H</p>
--	--

### **III. MISE À JOUR FINANCIÈRE**

#### **A. Comptes débiteurs**

L'ABCPI a réussi à recueillir des cotisations. De 11 septembre 2020 à 28 septembre 2021, un total de €29,351.50 a été reçu.

L'ABCPI a un total de 274 membres et les membres suivants dans chaque catégorie d'adhésion:

- 169 Membres à part entière
- 38 Membres associés
- 67 Membres affiliés

#### **B. Bilan**

L'ABCPI dispose actuellement d'un actif de € 18,937.74 sur le compte bancaire.

*Voir l'annexe I.*

#### **C. Profit et perte**

Un compte rendu complet des recettes et des dépenses pour l'année allant du 11 septembre 2020 à 28 septembre 2021, veuillez-vous reporter à l'annexe J.

#### **D. Budget proposé 2021-2022**

L'annexe K contient une proposition de budget pour 2021-2022 basée sur une estimation des recettes et des dépenses prévues.

**RAPPORT DU COMITE DE LA DEFENSE DE L'ABCPI**

**2020-2021**

**I. Introduction.**

1. Ce rapport est soumis à l'Assemblée générale de l'Association du Barreau près de la Cour pénale internationale (ABCPI) conformément aux dispositions de l'article 5-3-c de la Constitution de l'ABCPI. Le rapport fait état des différentes tâches accomplies par le Comité de la Défense (ci-après le Comité) portant sur la période allant du 14 septembre 2020 au 30 septembre 2021.

2. Le Comité est composé des membres suivants:

- Mme Jennifer Naouri, Co-Président
- M. Geoff Roberts, Co-Président
- M. Aidan Ellis
- M. James Hodes
- M. Diallo Moriba
- M. Mikolaj Pietrzak
- Mme Ana Tuiketei

**II. Le mandat du Comité de la Défense.**

4. Le Comité de la défense est mandaté afin de défendre les intérêts et les droits des suspects et des accusés notamment par le biais de la rédaction de commentaires dans ce sens, par le biais de propositions au Comité des avis juridiques et conseiller le Conseil Exécutif et l'Assemblée Générale concernant toute question ayant trait à la Défense d'un suspect et d'un accusé devant la Cour Pénale Internationale.

**III. Réunions de travail du Comité.**

5. Le Comité s'est réuni régulièrement afin de discuter de la situation de la Défense à la CPI.

Les membres du Comité ont aussi échangé par téléphone et par courrier électronique. Certains membres du Comité se trouvent fréquemment à La Haye pour des raisons professionnelles mais dans le contexte de la pandémie due au Covid-19, les réunions se sont tenues par zoom et nous avons aussi échangé par courriel.

#### **IV. Le plan de travail pour l'année 2020-2021.**

6. A la demande du Conseil exécutif de l'ABCPI, le Comité a soumis un plan de travail détaillant les objectifs principaux que s'était fixé le Comité pour la durée de son mandat. Ce plan de travail s'inscrivait dans la continuité des initiatives entreprises par les différents membres du Comité de la Défense dans les années précédant notre mandat mais le plan de travail abordait aussi de nouveaux sujets. Il a été approuvé par le Comité Exécutif en Novembre 2020.

7. Les objectifs principaux du Comité de la Défense étaient notamment :

##### **A. Le système d'aide judiciaire.**

- Le Comité agira en tant que porte-parole de la Défense dans les questions portant sur la proposition par le Greffe de la CPI d'un « nouveau système d'aide judiciaire ».
- Le Comité collaborera avec d'autres Comités de l'ABCPI – en particulier le Comité du personnel d'appui aux Conseils – ainsi qu'avec les équipes de Défense sur toute question ayant trait à l'aide judiciaire.
- Le Comité promouvra la Défense et entreprendra des activités de lobbying afin que la Défense participe à tout débat concernant la proposition d'un nouveau système d'aide judiciaire et qu'elle y participe concrètement.
- Le Comité proposera des améliorations concrètes au système d'aide judiciaire actuel et commentera sur une base continue les nouvelles propositions portant sur le système d'aide judiciaire.
- Organiser des réunions avec la Section d'appui aux conseils du Greffe afin de discuter de l'approche pratique qui est adoptée dans la gestion des fonds de l'aide judiciaire et obtenir plus de transparence dans les communications aux Conseils, notamment concernant la décision d'aide judiciaire prises au nom du Greffier

B- Le système d'aide judiciaire & l'imposition des équipes de Défense.

- Le Comité agira en tant que porte-parole de la Défense concernant tout sujet portant sur l'imposition des membres des équipes de Défense.
- Le Comité collaborera avec d'autres Comités de l'ABCPI – en particulier le Comité du personnel d'appui aux Conseils – ainsi qu'avec les équipes de Défense sur toute question ayant à l'imposition des membres des équipes de Défense.
- Le Comité promouvra la Défense et entreprendra des activités de lobbying afin que la Défense participe à tout débat concernant la situation fiscale des membres des équipes de Défense en lien, ou pas, avec le système d'aide judiciaire.
- Le Comité proposera des solutions concrètes afin de résoudre les questions portant sur la situation fiscale des membres des équipes de Défense.

C- Rencontres avec les équipes de Défense.

Le Comité considère qu'il est crucial d'organiser des rencontres avec des représentants des équipes de Défense, non seulement pour discuter de la question fiscale mais aussi afin d'aborder d'autres sujets qu'ils souhaiteraient soulever auprès des représentants de l'ABCPI. Selon la teneur des échanges, il conviendra d'adapter, si besoin est, le plan de travail provisoire du Comité.

Le Comité avait aussi décidé d'évaluer le besoin de mettre en place une nouvelle plateforme de communication avec les membres des équipes actives de la Défense. En effet, il semble que la plate-forme précédente, le "Email Watch Group" ne soit plus active et présentait quelques défauts. Le Comité souhaitait se nourrir et apprendre de cette expérience afin de construire une meilleure plate-forme de communication. L'idée était non seulement de favoriser les relations entre le Comité et les membres des équipes de la Défense, mais aussi de créer un environnement où les membres des équipes de la Défense peuvent échanger entre eux.

D- Les conditions de détention.

Le Comité s'est mis d'accords sur la nécessité d'agir concernant la situation des détenus au quartier pénitentiaire de la CPI et que pour ce faire il convient d'engager des discussions à ce sujet. En particulier, il convient d'adresser les discriminations potentielles entre détenues, le monitoring des détenus et les soins médicaux qu'ils reçoivent. Le Comité était d'avis qu'il est important de remettre en question l'opacité du Greffe vis-à-vis des Conseils quand il s'agit de détention.

E- Activités de promotion et de sensibilisation (outreach).

Le Comité souhaitait promouvoir le travail des équipes de Défense et sensibiliser des publics différents (juriste ou non-juriste) tant au sein de la CPI que vis-à-vis de l'extérieur. Par conséquent, le Comité a décidé que ses membres vont s'associer pour enregistrer des vidéos et organiser des événements sur le travail des équipes de Défense (fonction de ce qui est possible dans le contexte du Covid19).

F- La liste des Conseils & la formation.

Le Comité considèrait que la formation des Conseils inscrits sur la liste devrait être améliorée. Pour ce faire, le Comité va prendre contact avec les membres du Comité sur la formation de l'ABCPI et lui proposer différentes formes de collaboration. Dans le même sens, le Comité envisageait une collaboration avec le Greffe, en particulier concernant la formation annuelle des Conseils.

Sur ce point, les Conseils intervenant devant la Cour et leur personnel d'appuie ont collaboré avec le Greffe lors de la formation annuelle des Conseils inscrits sur la liste et le Comité était représenté par l'un de ses Président lors de la formation.

G- Langues de travail à la CPI.

Le Comité a entrepris des plans d'action afin de faire promouvoir la représentation des deux langues de travail de travail de la Cour en ce qui concerne le travail de la Défense. Cette question est importante car la plupart des équipes de défense actives doivent être capables de travailler à la

fois en anglais et en français et que les services de traduction/interprétation au bénéfice de la Défense font cruellement défaut.

#### **IV-Principales activités du Comité.**

8. En raison des restrictions persistantes dues à la pandémie de Covid-19 et de la fermeture de la CPI qui en a résulté, le Comité de la défense n'a malheureusement pas pu atteindre tous les objectifs énoncés ci-dessus. Bien qu'il y ait eu un esprit positif de coopération et de discussion entre les membres du Comité, il a été tout simplement impossible de réaliser ce qui avait été envisagé. En particulier, la fatigue des réunions zoom a eu impact sur le travail de formation et de sensibilisation.
9. En outre, le Comité a entrepris des initiatives pour prendre attache avec les équipes de Défense sur différents points et pour organiser des réunions de travail mais les difficultés causées par la pandémie ont considérablement réduit toute consultation productive et les échanges ont par conséquent été plus limité qu'anticiper.
10. Pareillement, même si le Comité s'est montré disponible pour aider et appuyer des questions ayant trait au travail de la Défense, il est apparu que peu de progrès semblent avoir été réalisés par la Cour en ce qui concerne l'aide judiciaire et la fiscalité. Nous espérons que des progrès plus significatifs pourront être réalisés l'année prochaine sur cette question et d'autres concernant la Défense.
11. Il est à noter que le Comité a répondu, sur base continue, aux demandes du Comité Exécutif et qu'il a joué un rôle actif dans la discussion de certaines politiques du centre de détention tel que l'organisation de visio-conférence pour les détenus.

**COMITÉ DES VICTIMES  
RAPPORT ANNUEL 2020 – 2021**

à venir

## COMITÉ DU PERSONNEL D'APPUI AUX CONSEILS RAPPORT ANNUEL 2020 – 2021

Au cours de ce mandat annuel, et en dépit de la pandémie de COVID-19, le CPAC a poursuivi les efforts des années précédentes afin de promouvoir les intérêts du personnel d'appui et de s'assurer que leur voix soit entendue, tant au sein de l'ABCPI qu'à l'extérieur. Le Comité a élu Dov Jacobs comme Président et Michael Rowse comme observateur au sein du Conseil exécutif.

Les membres du CPAC ont participé à un certain nombre de groupes de travail cruciaux de l'ABCPI (tels que le business plan, ; la fiscalité ; la parité, l'égalité et le bien-être), ont interagi de manière régulière avec le Comité Exécutif par le biais de son observateur ainsi qu'avec d'autres comités, tels que le Comité de la Défense.

Plus particulièrement, le CPAC s'est efforcé de poursuivre ses efforts pour garantir des droits humains et des droits du travail équivalents à ceux du personnel de la CPI, tels qu'une rémunération adéquate (y compris en réglant le problème de la taxation de la rémunération des membres des équipes de la Défense et des Victimes), la garantie de vacances, de congés maladie et de congés parentaux, et pour s'assurer que les membres des équipes de Défense et des Victimes ne font pas l'objet d'intimidations, d'attaques, de harcèlement moral ou sexuel. Ce processus est lent et bureaucratique et devra se poursuivre tout au long de l'année à venir. Ce sont des questions cruciales qui affectent non seulement le bien-être des membres des équipes de Défense et des Victimes, mais qui affectent aussi l'équité de la procédure, en raison du manque fondamental d'égalité des armes entre la Défense, les représentants des Victimes et leurs homologues du bureau du Procureur.

Le CPAC a également apporté des remarques constructives aux commentaires de l'ABCPI en réponse au rapport des experts indépendants. Il s'agit d'un processus important, qui ne peut réussir que si l'ABCPI est pleinement impliquée dans toutes les consultations sur la mise en œuvre du rapport et si les préoccupations exprimées par le personnel d'appui sont prises en compte.

L'une des réalisations majeures de cette années réside dans le fait que le CPAC a permis l'adoption de l'amendement garantissant la représentation du personnel d'appui au Conseil exécutif. Cela signifie qu'à compter de cette élection, le personnel d'appui aura quatre représentants au Conseil exécutif et ces représentants pourront directement faire part de leurs préoccupations au Conseil exécutif, augmentant ainsi l'efficacité du processus. Il est important que de bonnes lignes de communication soient établies entre les représentants du personnel d'appui et le CPAC l'année prochaine, afin de s'assurer que les questions clés qui préoccupent le personnel d'appui soient effectivement inscrites à l'ordre du jour du Conseil exécutif.

Le prochain CPAC devra s'efforcer de soutenir le Conseil exécutif dans ses efforts continus pour résoudre la question de la taxation et soutenir la mise en œuvre d'une politique d'aide judiciaire qui traite les équipes de Défense et de Victimes sur un pied d'égalité avec ceux qui effectuent un travail comparable à celui du personnel de la Cour, et devrait continuer à être actif dans divers comités relatifs à la question de la taxation et à l'égalité des genres. Le CPAC devrait continuer

d'être une plaque tournante pour discuter des questions relatives au personnel d'appui et être un espace ouvert où tous les membres du personnel d'appui de la Cour peuvent venir partager leurs préoccupations, ce qui garantira la pertinence de la contribution que le CPAC peut fournir à l'ABCPI pour relever les défis à venir.

**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NORMES PROFESSIONNELLES**

Membres : Van Z. Hampton, président; Dragan Ivetic; Tchad Mair; Anand Shah; Elisabeth Rabesandratana

**RAPPORT ANNUEL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 2021**

Ce rapport est préparé et présenté conformément à l'article 5, partie 3.b. de la Constitution de l'ICCBA. La composition et les fonctions de l'AFPC sont conformes aux articles 19 et 20 des statuts de l'ICCBA et le présent rapport annuel est soumis à l'Assemblée générale pour informer les membres des activités et des travaux de l'AFPC au cours de l'année précédant le rapport.

**I. Plan de travail 2020-2021 :**

L'AFPC a soumis un plan de travail qui a été approuvé le 18 novembre 2020. Il comprenait quatre points à aborder, comme indiqué ci-dessous :

- a. Examiner les problèmes identifiés dans le document du Comité des victimes intitulé « Problèmes éthiques survenant dans le contexte de la représentation des victimes » daté du 13 avril 2018.
- b. Examiner les procédures disciplinaires de la CPI et publier un résumé des décisions sur le site Web de l'ICCBA.
- c. Examiner les normes professionnelles des membres de l'ICCBA et, conformément aux articles 32 et 33 des Statuts de l'ICCBA, l'AFPC se coordonnera avec le Comité des membres pour recommander au Conseil exécutif une procédure par laquelle le Comité des membres peut traiter de la faute professionnelle des membres.
- d. Identifier les questions qui ne sont pas traitées de manière adéquate dans le Code de conduite.

## **II. Produit de travail :**

Ce qui suit est un résumé du produit de travail de l'AFPC concernant chacun des éléments ci-dessus. L'AFPC a bénéficié de la nomination d'une cinquième membre, Elisabeth Rabesandratana, en novembre 2020. Elle est membre du comité des victimes de la CPI et Conseil habituel à la CPI. L'AFPC s'est réunie par connexion vidéo Zoom deux fois par trimestre et a communiqué par courriel entre les membres et avec la CE ainsi qu'avec le comité des membres et a terminé l'année en reconnaissant l'absence d'achèvement des éléments du plan de travail, mais a clairement identifié les problèmes qui pourraient être abordés par l'AFPC l'année prochaine :

- a.** En ce qui concerne le document du Comité des victimes, l'AFPC n'a pas été en mesure d'améliorer la déclaration publiée par le Comité des victimes, mais a confirmé que les problèmes identifiés constituent une liste initiale à inclure dans le quatrième point du plan de travail, au paragraphe (d.). Certes, il y a encore beaucoup à faire pour lutter contre la discrimination et d'autres préoccupations qui nécessitent plus de temps et d'attention, et l'AFPC a l'intention d'inclure ce point dans le plan de travail 2021-2022.
- b.** L'AFPC a en effet produit un résumé de toutes les décisions disciplinaires de la CPI et l'a publié sur le site Web de l'ICCBA pour tous les membres.
- c.** L'AFPC a coordonné avec le comité des membres au sujet d'une recommandation pour une procédure, mais dans le processus, il s'est rendu compte d'un problème constitutionnel qui nécessite une attention supplémentaire, comme il est expliqué ci-dessous.
- d.** Les questions qui ne sont pas traitées de manière adéquate dans le Code de conduite comprennent les questions abordées dans le document du Comité des victimes daté du 13 avril 2018, ainsi que l'absence d'un processus pour traiter de la discipline des membres (autre que la révocation par le Comité des membres). Ce point doit

également être inclus dans le plan de travail 2021-2022.

### **III. Défi structurel à la création d'une procédure de mesures disciplinaires.**

Les Statuts de l'ICCBA, dans la partie IX, Adressage de l'AFPC, comprennent l'article 19 portant sur la composition de l'AFPC et l'article 20 qui énonce les fonctions. Cependant, l'article 20 exprime les devoirs de créer une procédure de discipline des membres qui sont investis dans l'ICCBA, pas spécifiquement dans l'AFPC. Il existe également un conflit inhérent avec les dispositions de l'article 32 et de l'article 33 qui confèrent au Comité des membres le pouvoir de sanctionner les membres, mais ne traite pas du conflit avec l'article 20. Cela laisse de l'incertitude quant au pouvoir de l'AFPC dans la création des procédures. La disposition fourre-tout du paragraphe 5 de l'article 20 peut suffire à permettre à la CPI ou à l'ASP d'attribuer à l'AFPC la tâche supplémentaire d'approuver l'octroi d'un pouvoir au Comité des membres pour la formulation et l'administration des procédures disciplinaires. Cela pourrait être approuvé par voie de résolution adoptée par l'Assemblée générale. Ce «contournement » permettrait de remédier à l'ambiguïté constitutionnelle et devrait faire l'objet d'efforts supplémentaires dans le Plan de travail pour 2021-2022.

**Respectueusement soumis :**

**/s/ Van Z. Hampton, président**  
Comité consultatif sur les normes professionnelles

## COMITÉ DES AVIS JURIDIQUES RAPPORT ANNUEL 2020 – 2021

1. Le Comité consultatif juridique de l'ICCBA (LAC) soumet ce rapport annuel pour l'année 2020-2021. Cette année, le LAC est composé de cinq membres : (1) Gregory Townsend (président); (2) Harihara Arun Somasankar (secrétaire) ; (3) David Jacobs ; (4) Kenneth Gallant, et; (5) Tom Obhof, qui ont tous été informés de leur élection le 13 septembre 2020. Lors de sa première réunion le 23 octobre 2020, Gregory Townsend a été élu président et, à une date ultérieure, Harihara Arun Somasankar a été élu secrétaire. Ce mandat s'étendait de l'annonce des résultats des élections le 13 septembre 2020 jusqu'aux élections de septembre 2021, soit environ un an, et le mandat a été modifié par rapport aux dates de juin des années précédentes en raison de la pandémie de coronavirus.
2. Au cours du mandat 2020-2021, le LAC s'est réuni cinq fois en ligne, via Skype ou Zoom. D'autres discussions au sein du LAC ont eu lieu par courriel. La fréquence des réunions a diminué en raison de la pandémie de coronavirus tout au long de ce mandat. Les réunions du LAC ont eu lieu le 23 octobre 2020, le 18 décembre 2020, le 9 février 2021, le 3 juillet 2021 et le 30 août 2021. À de nombreuses autres dates, le travail du LAC a été effectué à distance via des communications par courriel.
3. Le LAC a travaillé sur la base de son plan de travail approuvé. Le LAC était disponible tout au long de l'année pour conseiller le CE de l'ICCBA, d'autres comités et les membres sur les questions juridiques.
4. Le 30 novembre 2020, Gregory Townsend (président LAC) et Ina Jasini, rédacteurs de « Advancing the Impact of Victim Participation at the International Criminal Court: Bridging the Gap Between Research and Practice », publié par la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et l'ICCBA , a présidé un lancement de livre et un webinaire, qui comprenait des remarques prononcées par le président de l'ICCBA Peter Haynes.
5. Le 14 décembre 2020, les membres de l'ALC ont contribué et assisté à un événement parallèle de l'ICCBA IER (de 13h00 à 14h30) à l'Assemblée des États parties sur « Comment mettre en œuvre le rapport des experts indépendants de manière significative : une discussion avec l'ICCBA.

6. Les membres du LAC ont eu un échange de courriels en décembre 2020 avant la plénière extraordinaire qui s'est tenue le 18 décembre 2020, et se sont à nouveau réunis le 9 février 2021. Cela comprenait une mise à jour sur l'activité du Comité consultatif sur les textes juridiques (ACLT) , sur lequel Gregory Townsend sert. En ce qui concerne l'assemblée générale spéciale du 18 décembre 2020 de l'ICCBA pour voter sur les amendements proposés par le *Counsel Support Staff Committee*, le LAC n'a pas été chargé de donner son avis sur ces amendements.

7. Le 9 février 2021, dans son rapport trimestriel, le LAC a indiqué qu'il n'était alors saisi d'aucun projet d'amendements constitutionnels. Il y a eu une discussion entre les membres du LAC le 9 février 2021 sur ce qui pourrait devenir un amendement proposé pour rendre public le procès-verbal du comité exécutif (qui, selon le LAC, reste en suspens à la date de ce rapport).

8. Le 15 avril 2021, le LAC a reçu et ensuite examiné la « Réponse globale de la CPI au rapport final de l'examen par des experts indépendants » et a choisi de ne pas soumettre d'avis sur cette réponse à la CE.

9. Le 26 mai 2021, le CE a indiqué au LAC et à l'AFPC que les organes de la Cour envisageaient des projets d'amendements au Code de conduite professionnelle des conseils afin d'intégrer les normes de conduite dans l'Instruction administrative révisée de la CPI sur le harcèlement. Bien qu'il ait été envisagé de rédiger des amendements de manière indépendante, il a été estimé que commenter le projet de la CPI, une fois développé et partagé avec l'ICCBA à des fins de consultations plus larges, serait une ligne de conduite plus prudente. C'était d'autant plus le cas si l'on considère qu'à ce stade, le LAC a compris qu'un projet serait à venir du Greffe à l'été 2021.

À la suite de plusieurs rondes de communication entre BAC et l'AFPC, BAC a envoyé son point de vue au CE le 28 août 2021, qui se lisait comme suit. Le LAC est d'avis qu'il ne peut fournir aucun conseil ferme en l'absence d'un projet réel d'« Instructions administratives (IA) sur le harcèlement » du Greffe de la CPI sur lequel commenter. Je comprends qu'un projet d'IA n'est toujours pas disponible pour l'ICCBA pour commentaires/examen. D'après le trafic de courriels, on peut voir que BAC et l'AFPC sont en contact à ce sujet. Ken Gallant a également suggéré que le « Groupe de travail de l'ICCBA sur la question de la parité des sexes, de l'égalité et du bien-être » pourrait tout aussi bien être bien placé pour commenter, en temps voulu.

10. Le 28 août 2021, le LAC, après examen de la documentation pertinente et un certain retard, a répondu à deux questions précédemment posées par la CE. La première requête concernait une demande d'EC concernant le point de vue du BAC si une mise à jour était requise pour la note de service du 30 janvier 2018 du BAC alors constitué intitulé « Analyse juridique : Mécanisme et politiques de responsabilité interne de la CPI ». Le BAC a noté qu'il est d'avis que l'analyse juridique effectuée par l'ancien BAC en 2018 semble toujours valable. La question de savoir si le président de la CPI a émis (ou non à ce jour, sur la base des informations disponibles) une directive « présidentielle » ou « procédurale » pour promulguer en interne la résolution de l'AEP pour la création de l'OIM semble rester un problème en cours.

La deuxième question concernait une demande d'EC pour l'avis de BAC sur la question de savoir si l'OIM pourrait jouer un rôle dans l'examen de la qualité de la représentation juridique à la CPI. Le LAC a noté, en ce qui concerne l'examen de « la qualité de la représentation juridique », que le LAC est d'avis que l'OIM ne devrait PAS avoir un tel rôle, basé, entre autres, sur la possibilité d'enfreindre le secret professionnel de l'avocat et des informations confidentielles protégées (bien que nous notions qu'un client peut renoncer à ce privilège et qu'un tel privilège ne s'applique généralement pas aux crimes dits futurs). Il existe déjà un conseil de discipline pour les conseils. La Section d'aide aux conseils admet les conseils sur la liste sur la base d'un ensemble de critères. Le CSS et l'ICCBA mettent à disposition des avocats inscrits sur la liste des formations. De plus, le LAC note que, selon le courrier électronique d'EC, le « chef de l'OIM a indiqué à l'ICCBA qu'il n'avait pas l'intention d'interroger les victimes sur la qualité de leur représentation légale » et « il n'y aurait pas d'inclusion de telles informations dans l'évaluation finale », ce qui réduit l'inquiétude de BAC à cet égard.

11. Le LAC, dans son prochain mandat, tel que composé par les prochaines élections, se tient prêt à fournir tout avis juridique demandé par l'ICCBA.

12. En marge des travaux de ce comité, Gregory Townsend, membre du LAC, élu membre du Comité consultatif de la CCI sur les textes juridiques (ACLT) depuis le 17 janvier 2019, profite de cette occasion pour mettre à jour la composition de l'ICCBA.

Le 25 septembre 2020, dans son rôle au sein de l'ACLT, CSS a transmis un message de Townsend à tous les avocats de la liste concernant une proposition de modification (après avoir précisé que la proposition n'était pas confidentielle) rédigée par le juge Pangalangan de l'époque devant l'ACLT concernant la suppression des références à preuves et de nombreuses citations dans le document contenant les accusations.

Le 30 septembre 2020, CSS a transmis un message de Townsend à tous les avocats de la liste au sujet de la modification proposée, sollicitant des commentaires, mais une réunion du 2 octobre 2020 a été annulée, en partie, car d'autres discussions internes ont suivi les commentaires détaillés et suivi les changements fournis par Townsend. sur l'amendement proposé à l'ACLT.

Ce n'est que le 11 février 2021 que les juges de l'ACLT ont transmis une réunion, peu avant la fin du mandat de deux des trois juges de l'ACLT. Effectivement, Townsend a fait part de son point de vue au nom des avocats de la liste et les délibérations ont suivi. L'ACLT a décidé, en l'absence de consensus et d'accord entre les représentants des chambres de la mise en état et d'appel, de ne pas proposer d'amendement concret au Règlement de la Cour, mais plutôt d'envoyer une note confidentielle (qu'elle a finalement envoyée le 13 mars 2021) exposant les enjeux et les options d'un éventuel amendement à la plénière des juges, pour qu'elle en soit saisie au cours de la prochaine législature. À ce jour, il semble qu'aucune mesure n'ait été prise concernant les amendements proposés par l'ancien juge Pangalangan.

S'il y a des réunions ou des développements dans le reste du mandat en cours, Townsend contactera tous les avocats de la liste via le greffe de la CPI, et il continue d'inviter tous les membres de l'ICCBA à le contacter pour toute proposition.

Au cours du dernier mandat, Gregory Townsend a demandé et réussi à établir une adresse électronique institutionnelle pour le représentant des avocats de la liste auprès de l'ACLT, à savoir [aclt.counsel@iccepn.org](mailto:aclt.counsel@iccepn.org)

Une élection pour l'ACLT devrait avoir lieu en octobre 2021, selon les informations fournies à tous les avocats de la liste par ICC CSS.

Respectueusement soumis par le LAC.

La Haye  
30 septembre 2021

**COMITÉ D'ADHESION**  
**RAPPORT ANNUEL 2020 – 2021**

**Chair**

Ingo Klaus Wamser

**Members**

Kurt Kerns

Idenyemih Stella Omiyi

Ana Tuiketeti

**Framework:**

The Membership Committee is comprised of five Full Members who shall all be on the ICC List of Counsel. Members of the Membership Committee are elected by the General Assembly by majority vote (Art. 29 of the Statute).

The Membership Committee reviews and approves or denies membership applications (Art. 30.1 of the Statute), the suspension of the membership (Art. 31 of the Statute) or the termination of the membership (Art. 32 of the Statute).

According to section 5.1 of the Internal Directive for the Work of the ICCBA Committees ICCBA committees may interact directly with individual ICCBA members as required by the efficient performance of their duties including without limitation for consultation purposes.

**Report:**

Resulting from the last elections the Committee was only staffed with four members.

Following our election we get into contact and established lines of communication and agreed on English as our working language.

As the process of reviewing and approving membership applications is handled by the secretariat since 2018 the duties of the Committee were de facto limited to the suspension and the termination of membership. Fortunately no such case occurred within the last year.

According to the approved work plan the Committee drafted Rules of Procedure for requests of suspension or termination of membership and forwarded the draft to the Professional Standards Advisory Committee, the Executive Director and the Executive Council.

In addition members of the Committee engaged in individual outreach activities of the ICCBA like the attendance of events from national bar associations and academic events. Through individual contact with colleagues we were able to convince colleagues from the benefits of a membership and assisted them with the application process.

## COMITÉ DE FORMATION

### Rapport final présenté au Conseil exécutif le 16 septembre 2021

The Comité de la formation 2020-2021 présente le rapport final suivant au Conseil exécutif :

#### 1. Formation des conseils de la liste de la Section d'appui aux conseils

Le Comité a travaillé de pair avec la Section d'appui aux conseils afin d'organiser la formation annuelle offerte aux conseils de la liste. Cette formation a été tenue du 22 au 26 mars 2021, et plusieurs représentants de l'ABCPI y ont participé comme formateurs. Les commentaires reçus de la part des participants sur la qualité de la formation ont été en grande majorité positifs.

#### 2. Formations du Comité

Malheureusement, étant donné les obligations professionnelles des membres du Comité, ce dernier n'a pas été en mesure d'organiser de formations, ni en présentiel ni en virtuel.

#### 3. Formation destinée à la « *International Federation of Procurement Bar Association (IFPBA)* », Djakarta, Indonésie

Le Comité de la formation a conclu une entente de 10,000€ avec l'organisation susmentionnée, pour l'organisation d'une formation de trois jours devant avoir lieu du 20 au 22 mai 2021. Le projet a toutefois été suspendu étant donné le défaut de paiement initial de l'IFPBA. De nouvelles dates de formation seront fixées dès la réception du montant convenu comme dépôt.

Membres du Comité de la formation :

- *Harihara ARUN SOMASANKAR G*
- Dov JACOBS
- *Thomas OBHOF*
- James ONALAJA
- Marie-Hélène PROULX

INTERNATIONAL CRIMINAL COURT BAR ASSOCIATION  
ASSOCIATION DU BARREAU PRES LA COUR PENALE INTERNATIONALE  
Amicus Committee / Comité des amici curiae

---

**RAPPORT ANNUEL : TERME 2020-2021**

1. Introduction

Le Comité Amicus de l'ABCPI (« le Comité ») soumet ce rapport annuel pour l'année 2020-2021.

2. Composition du Comité Amicus

Après les élections de l'ABCPI en septembre 2020, les membres suivants de l'ABCPI ont été élus pour participer au Comité Amicus :

Membres :

Dimitri DEBORD  
Cécile LECOLLE  
Roger LUYCKX  
Chad MAIR  
James ONALAJA

Chad Mair a été élu président.

3. Activités du Comité Amicus

Tout au long de l'année écoulée, le Comité est resté en contact régulier par courrier électronique et par d'autres méthodes sur une variété de questions affectant la CPI, l'ABCPI et le Comité.

Le Comité n'a reçu aucune demande de mémoires d'amici curiae, comme le permet l'article 37(1)(a) et (b) de la Constitution. Le Comité n'a identifié aucune situation dans laquelle il jugeait approprié pour l'ABCPI de demander l'autorisation d'intervenir en tant qu'amici curiae. Ainsi, le Comité n'a soumis aucun mémoire d'amici curiae au cours de l'année écoulée.

Conformément au point 3 du plan de travail du Comité Amicus et, suite à l'approbation du Conseil exécutif, le Comité Amicus a envoyé une lettre aux équipes de Défense et des Victimes de la CPI pour présenter le comité et son mandat le 7 décembre 2020.

Le Comité s'est concentré principalement sur le 4ème point du plan de travail du Comité, à savoir la poursuite de l'analyse statistique et substantielle liée aux interventions amicus devant la CPI. Le comité a mis à jour le tableau répertoriant les demandes à intervenir et les mémoires, y compris l'ajout d'hyperliens supplémentaires tout au long du document. Le tableau est à jour jusqu'au 15 septembre 2021. Le Comité a également mis à jour l'analyse statistique des interventions amicus. Le Comité a publié le tableau et l'analyse statistique sur le site Web de l'ABCPI afin de les mettre à la disposition de tous les membres de l'ABCPI.

En date du : 21 septembre 2021

## ICCBA-ABCPI

**Balance Sheet**

As of September 28, 2021

	<b>TOTAL</b>
▼ Assets	
▼ Current Assets	
ABN-AMRO Current Account	18,937.74
<b>Total Current Assets</b>	<b>€18,937.74</b>
<b>Total Assets</b>	<b>€18,937.74</b>

## ICCBA-ABCPI

## Profit and Loss

11 September, 2020 - 28 September, 2021

	TOTAL
Income	
Membership Dues / Cotisations	29,351.50
<b>Total Income</b>	<b>€29,351.50</b>
GROSS PROFIT	<b>€29,351.50</b>
Expenses	
Accounting Software	293.06
Bank charges	382.83
Consultancy Services	24,000.00
Email System	116.29
Events	
General Assembly	336.95
<b>Total Events</b>	<b>336.95</b>
Postage	0.96
Website	181.50
Zoom Subscription	184.76
<b>Total Expenses</b>	<b>€25,496.35</b>
NET EARNINGS	<b>€3,855.15</b>

# ANNEXE K

				Annex K			
Provisional Budget 1 October 2021 - 30 September 2022							
Revenue				Expenditure			
Membership fees				Consultancy			
	Members	Fee		Executive Director			€24.000
Full Members	160	€150	€24.000				
Associate Members	35	€90	€3.150	Organization costs			
Affiliate Members	60	€50	€3.000	Accountancy Software			€400
				Banking Costs			€350
				Email System			€200
				Video Telecommunications			€200
				Website			€200
				Events			
				General Assembly			€1.000
				ASP 2021			€750
<b>Total</b>			<b>€30.150</b>	<b>Total</b>			<b>€27.100</b>